



Bulletin municipal

N° 71
Mars /Avril 2020
Bimensuel

Mot du maire

Anzat le Luguet

Vous avez à l'écran ou entre les mains le bulletin municipal d'un moment unique.

Tout d'abord, moment unique en ce qui concerne la vie *de la commune* : il y a eu une élection et une étape franchie dès le 15 mars au soir, comme cela a été le cas pour environ 30000 communes en France. L'installation du nouveau conseil était prévue le vendredi 20 à 13h30 mais suite à un appel et un mail de la préfecture le jeudi 19 au soir elle a été annulée et reportée. Il semblerait que certaines communes aient voulu statuer malgré les décisions gouvernementales : cela n'a servi à rien puisque la loi d'urgence sanitaire indique bien que l'installation ou la reconnaissance de l'installation des nouveaux conseils ne se fera que plus tard. En attendant, c'est l'ancien exécutif qui gère et comme il faut éviter les rencontres, toutes les délégations ont été confiées aux maires ; le vote du nouveau budget a été décalé et sera fait avant fin juillet 2020. Pour que la commune continue à investir, c'est le septième des dépenses d'investissement de l'année et non plus le quart qui a été ouvert ; les dépenses de fonctionnement se poursuivent comme d'habitude.

Deuxièmement, moment unique en ce qui concerne la vie *sur la commune* avec le confinement : nous sommes tous invités à nous croiser le moins possible et si cela doit se faire il faut respecter les gestes barrières. Cela a amené beaucoup de services publics à fermer l'accueil au public, ce que je n'ai pas souhaité sur la commune. Ainsi la commune d'Anzat-le-Luguet, grâce à la présence des secrétaires à tour de rôle et du cantonnier, continue évidemment à fonctionner et à accueillir les personnes dans le respect des consignes. Nous sommes ainsi la seule agence postale du canton de Brassac à être ouverte au public. Comme je le dis aux personnes que j'appelle par téléphone pour prendre des nouvelles, la commune peut vous donner un coup de main si nécessaire pour des choses indispensables que le confinement rend impossible à accomplir.

Troisièmement, moment unique au niveau *du pays* parce que je l'espère, une réflexion de fond se met en place afin d'éviter que notre pays, suite à une privatisation excessive, soit à ce point dépendant de marchandises venant de l'autre bout du monde : la relocalisation de la fabrication devient clairement indispensable. J'espère aussi qu'un mouvement de renationalisation se mettra en place : eau, énergie, santé, télécommunications, transports, etc. Il n'y a pas de raison que l'obligatoire nécessité des uns conduise au profit d'une infime minorité.

Sur la commune les travaux se poursuivent : le porche de l'église est achevé, la réserve incendie de 120m³ est prête et les plates-formes au-dessus de la salle polyvalente s'achèvent car ce sont des petites et moyennes entreprises locales qui avaient les marchés.

Je remercie les citoyens qui respectent les consignes et j'écris aux autres que le respect des consignes c'est le respect de la vie des autres et de la sienne.

Je vous souhaite un bon mois confiné d'avril.

E. Correia

Résultats du premier tour dans l'ordre de sortie :

Demain Ensemble

CORREIA Emmanuel	107	
PONS Jean Marc	105	
CAENEN Béatrice	102	
VAISSADE Etienne	101	203 Inscrits
CHASTEL Jean Marc	100	
GOYON Roger	100	166 Votants
BERNARD Jérôme	99	
PALLUT Jean François	98	81.77 %
CHARROIN Éric	94	
REBOISSON Mathieu	94	
PETIT Marie	89	

S'unir pour bien vivre à Anzat

REBOISSON Claude	67
BLANCHOT Justine	65
MAGNE Amélie	64
PAILLER Aurore	63
ARCHER Caroline	62
LADEVIE François	62
MERCIER Loïc	60
NIAY Edwige	59
BAPT Alain	58
BRESSON Pascal	56
GARINOT Jean Claude	55

La réserve incendie



La municipalité a donc décidé d'installer sous la station d'épuration une réserve incendie.

La solution de stockage souple dédiée à la D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre les Incendies) a été développée et testée par les services de Sécurité incendie et possède tous les agréments nécessaires (validation des SDIS compétents, normes ISO et NF, avis technique QB du Cstb).



Une capacité de 120 000 litres a été retenue et est maintenant opérationnelle.



Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 28 Février 2020

◆ Acquisition de terrains par le SGEB

Dans le cadre de la restructuration de l'architecture de son réseau d'eau potable, le Syndicat des Eaux du Cézallier envisage la création d'un nouvel ouvrage de centralisation au lieu-dit du Rayet.

Pour rappel, le Syndicat alimente environ 12 000 abonnés situés à cheval sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal. Les sources du Rayet constituent l'une de ses principales ressources en eau. Toutefois, il s'avère que la conduite qui transite l'eau de ces sources est aujourd'hui vétuste (construite dans les années 50). Au demeurant, sa conception même entraîne un prélèvement inutile d'eau sur les sources du Rayet et la rend vulnérable sur le plan sanitaire.

L'objectif du projet syndical vise donc à construire 2 nouvelles conduites d'adduction en lieu et place de l'actuelle. Les 2 nouvelles conduites permettront d'une part de réduire le prélèvement sur la ressource du Rayet et d'autre part de sécuriser la distribution des abonnés (infrastructure étanche, neuve, résistante et répondant aux exigences sanitaires nationales, indépendance des zones alimentées, doublement de la conduite d'amenée de l'eau prélevée).

C'est dans ce cadre que la construction d'un nouvel ouvrage de centralisation des sources au lieu-dit du Rayet (à côté de l'ancien centralisateur) est nécessaire. Cet ouvrage, plus important que l'ancien, nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZH 13 (environ 6 000m²). D'autre part, les canalisations aboutissant et partant de cet ouvrage seront évidemment situées pour partie dans la parcelle communale. Il convient donc de les doter d'une servitude permettant aux agents du service des eaux de pouvoir intervenir sur celles-ci en cas de fuite ou autre avarie.

L'estimation de France Domaine au profit du Syndicat des Eaux du Cézallier, est de 0.30€ le m².

Le Syndicat des Eaux du Cézallier souhaite aussi acquérir une surface de terrain de 1200 m² correspondant au périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable de la Vazèze; ce captage est implanté dans la parcelle n°69 section XD, bien de section de la Vazèze. Une servitude de passage sera à établir sur cette parcelle.

L'estimation de France Domaine au profit du Syndicat des Eaux du Cézallier, est de 0.30€ le m².

D'autre part, le Syndicat des Eaux du Cézallier souhaite poursuivre la procédure d'acquisition du PPI du captage d'Artout (365 m²) pour garder un potentiel de soutien au réseau du Luguet en cas de pénurie. Ce PPI correspond à la parcelle n°91 section ZO au lieu-dit "les Cotes", située dans l'ancienne parcelle n°10 ZO.

L'estimation de France Domaine au profit du Syndicat des Eaux du Cézallier, est de 0.15 Euros/m²

Le commencement des travaux est prévu pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de céder les parcelles précitées.

◆ Soutien à la desserte forestière - appels à projet

Les travaux consistent à l'amélioration de la desserte forestière sur le massif de « *Marqueyrolles* ». L'avant-projet établi par l'ONF prévoit un montant estimatif des travaux de 51 780 € HT ;

Le Conseil Municipal se prononce contre l'avant-projet établi par l'ONF, car il trouve le coût du projet trop onéreux, et ne voit pas l'utilité de ces travaux.

◆ Estives 2020

Le conseil ne statue pas pour l'instant sur l'attribution des estives, sauf pour la demande du GAEC RANC Catalan pour laquelle il donne réponse défavorable en raison d'une diminution du nombre d'hectares disponibles et la volonté de privilégier les exploitants locaux.

◆ Devis pour enrochement entre la boulangerie et le restaurant

Afin de finaliser les travaux d'aménagement du bourg d'Anzat, il serait judicieux de réaliser un enrochement entre la boulangerie et le restaurant. Le conseil municipal accepte le projet d'enrochement et valide le devis de CYMARO pour un montant HT de 7 875 €.

22^{ème} Printemps des poètes et 6^{ème} édition à Anzat

Juste avant les mesures de confinement, la municipalité d'Anzat-le-Luguet organisait sa sixième édition du Printemps des poètes, dont « Le courage » était le thème (choisi au niveau national).

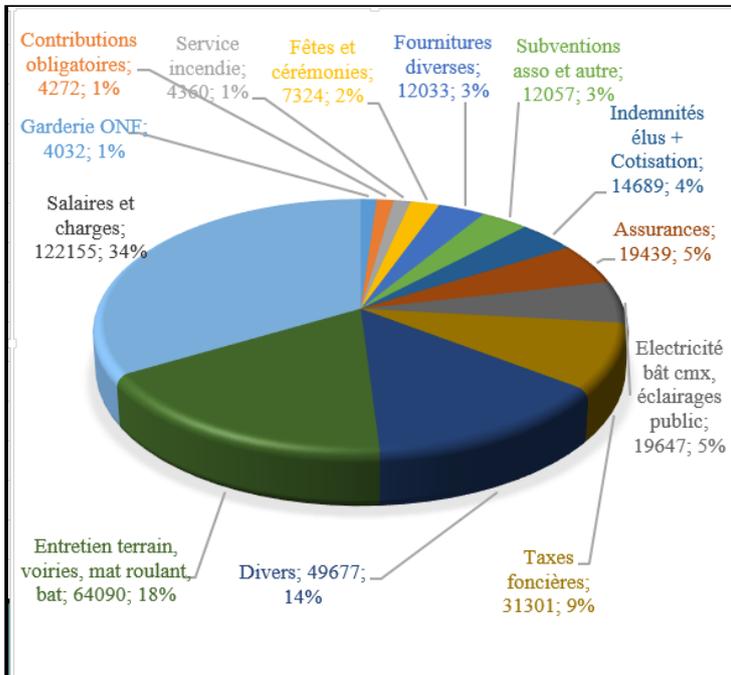
Des volontaires sont venus lire des poèmes, passage de grandes œuvres, allant du *J'accuse* de Zola au *Cid* de Corneille en passant par Paul Eluard, Aragon ou Paul Claudel.

Entre chaque récit, la chanteuse Maria Coury prenait en charge la partie musicale avec entre autres une reprise de *Charlie* de Tryo, en hommage aux victimes de l'attentat contre *Charlie Hebdo* ; *Le Petit Cheval Blanc* de Paul Fort, mis en musique par Georges Brassens ; *Le Partisan* de Léonard Cohen ; *Hasta Siempre* de Carlos Puebla à la gloire de Che Guevara... (Extraits de La Montagne du 21/03/2020).



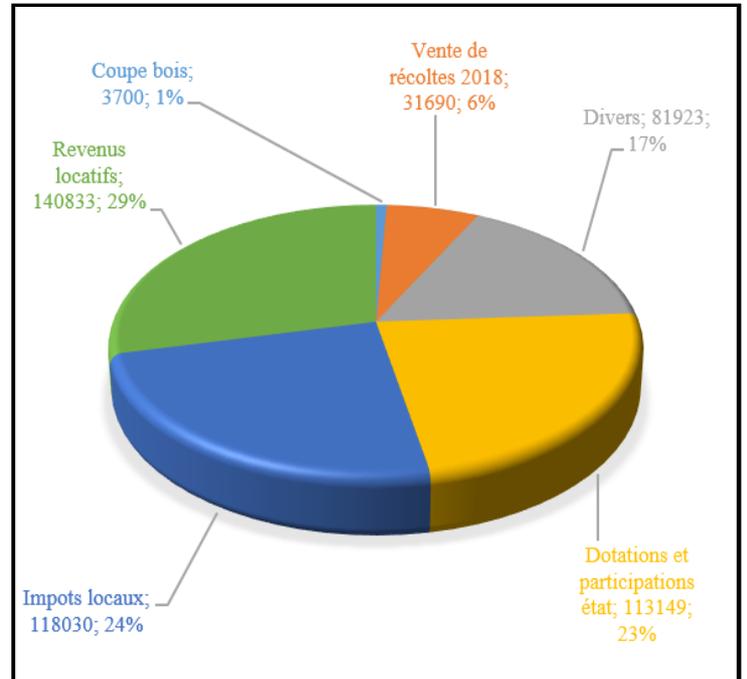
Comptes de gestion 2019

Dépenses de fonctionnement



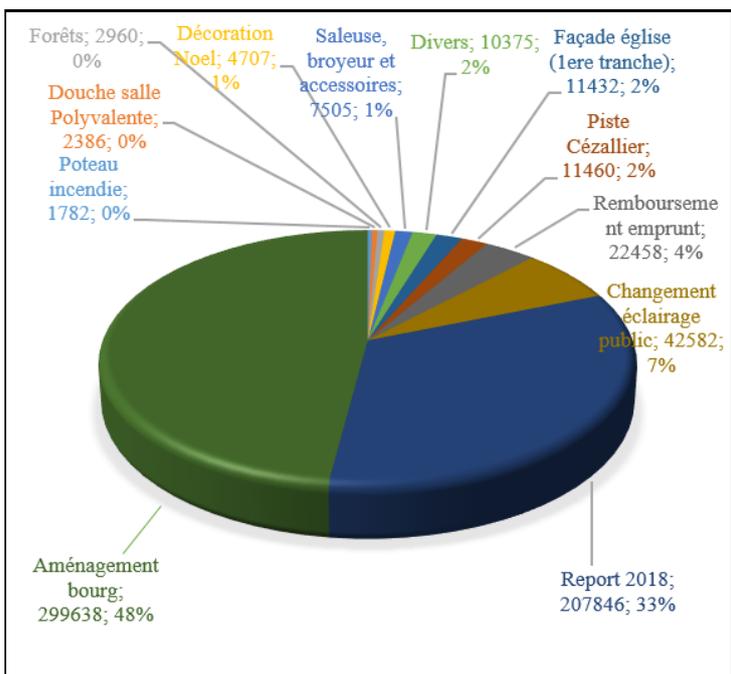
Total : 365 076 €

Recettes de fonctionnement



Total : 457 635 €

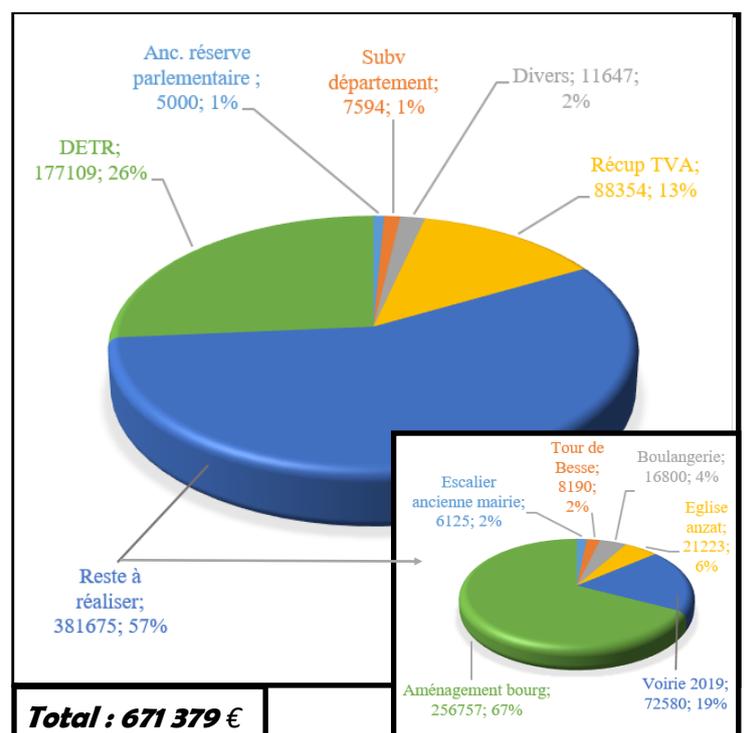
Dépenses d'investissement



Total : 625 131 €

Reste à réaliser : 400 426 €

Recettes d'investissement



Total : 671 379 €

Porche de l'Église du Bourg

L'auvent du porche de l'église du bourg est fini. L'entreprise Santoire a pu malgré le confinement et sous un beau soleil terminer cet ouvrage.



Animations

Avril : Confinement

Mai :

Vendredi 8 mai : commémoration fin de la 2^{ème} guerre mondiale au monument aux morts. (sous réserve).

Dimanche 17 Mai : 31^{ème} randonnée. Comité d'animations.

Dimanche 31 Mai : montée aux estives.

Juin :

Samedi 6 Juin : commémoration au Bosberty.

Samedi 6 Juin : bal disco. Comité d'animations.

Dimanche 7 Juin : fête de la montagne à Parrot. Association sportive d'Anzat.

Dimanche 14 Juin : Grande fête du Cézallier à Autrac. Asso.cézallier.

Juillet :

Samedi 4 Juillet : nuit des églises. Concert musique classique à la chapelle du Luguët.

Mardi 14 juillet : Bal champêtre en plein air sur la place de l'église . Municipalité.

Vendredi 17 Juillet : soirée contes au buron de Vins Haut.

Samedi 25 juillet : randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel.

Aout :

Vendredi 7 Août : nuit des étoiles. Cinéma (Asso vallée de la Sianne) et observations des étoiles (club d'astronomie de Brassac).

22 et 23 Août : fête patronale. Comité d'animations. Feu d'artifice. Municipalité.

Septembre :

Samedi 19 Septembre : journée du patrimoine. Les fours à pain, la Coustasse.

Octobre : Bal disco. Comité d'animations.

Novembre :

Mercredi 11 novembre : cérémonie commémorative au monument aux morts.

Dimanche 22 Novembre : trail d'Anzat « la foulée Anzatoise ».

Décembre :

Vendredi 18 décembre : déjeuner des anciens.

Mardi 29 décembre : marché de la Saint Sylvestre.

Par mesure d'économie le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

IPNS